

LIBRE DE DÉCIDER, LIBRE DE NOS CHOIX
COMMENT GARANTIR L'ACCÈS UNIVERSEL À LA SANTÉ ET AUX DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS,
CONDITION ESSENTIELLE DE L'ÉMANCIPATION DES FEMMES ET DES FILLES

Mercredi 13 Mars 2019, 11.30-12.45

Salle de conférence CR11, siégé des Nations Unies
Événement parallèle à la CSW63

Cet événement est organisé par International Planned Parenthood Federation [IPPF], le Planning Familial [France] et le mouvement global SheDecides avec le soutien de la Coordination française et suédoise pour le lobby européen des femmes et de la Fondation Jean Jaurès.

SheDecides est une initiative internationale mise en place pour accroître le soutien financier et politique en faveur de la santé sexuelle et reproductive- lancée en janvier 2017 par Liliane Plument, Ministre du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement des Pays-Bas. Mouvement politique mondial vecteur de changement animé par des actions de proximité et des dirigeants internationaux, **SheDecides** rassemble des champions convaincus que quand les filles décident de leur avenir, le monde est meilleur, plus fort et plus sûr.

Objectif

→ Comment les systèmes de protection sociale et de santé publique peuvent-ils mieux garantir et protéger les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, en particulier dans les pays en transition économique et sociale ?

Les modérateurs: Robin Gorna (RG), conseillère stratégique et ancienne unité de soutien SheDecides, et Maria Antonieta Alcalde (MAA), directrice du plaidoyer IPPF WHR.

Intervenants et Ministres présents :

- **Mme Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'état chargée de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes et de la Lutte Contre les Discriminations, France**
- **Mme Åsa LINDHAGEN, Ministre de l'Égalité des Genres, Suède**
- **Mme Chantal Safu Lopusa, Ministre Genre, Enfant, Famille, RDC**
- **Mme Hélène ILBOUDO-MARSHAL, Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille, Burkina Faso**
- Mme Alice ACKERMANN, Youth Sexual Awareness For Europe (YSAFE), France
- Mme Clara BERGLUND, Le Lobby Suédois des Femmes

Ordre des questions :

1. Mme Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État à l'égalité des sexes et à la lutte contre les discriminations, France
2. Mme Alice ACKERMANN, Sensibilisation sexuelle des jeunes pour l'Europe (YSAFE), France
3. Mme Åsa LINDHAGEN, Ministre de l'Égalité des Genres, Suède
4. Chantal Safu Lopusa, ministre du Genre, de la Famille et des Enfants :

→Que fait la RDC pour intégrer le genre dans toutes les politiques et intensifier l'action sur les droits sexuels et la justice en matière de reproduction pour permettre aux femmes et aux filles de faire leurs propres choix en ce qui concerne leur corps?

- Le 8 mars dernier, il y a exactement 5 jours, notre nouveau président, son éminence Felix Tshisekedi a réaffirmé que la RDC est entrée avec vigueur, énergie, dynamisme et passion dans une nouvelle ère, celle de la parité homme-femme et de l'Égalité de genre dans notre société.
- Il n'a pas seulement affirmé que La femme congolaise est l'avenir du Congo.
- Il a également dit qu'il appartient à nous, les hommes et les femmes politiques de nous assurer de l'application effective des traités et des textes en vigueur pour protéger les femmes et de faire de la loi une réalité dans la République Démocratique du Congo.

- Mesdames et messieurs participants de la CSW63, et les amis et dirigeants du mouvement She Decides, nous sommes réunis ici parce que nous sommes tous et toutes convaincus de la même vérité fondamentale : **quand les femmes et les filles décident de leur avenir, le monde est meilleur, plus fort et plus sûr.**

- Depuis les accords de Cairo et de Beijing qui nous réunissent ici aujourd'hui, nous n'avons plus besoin d'évidences pour prouver que le respect des droits de la femme améliore sa santé, sa vie et son avenir, ainsi que ceux de sa famille, de sa communauté et celle de la société.
- En effet, l'autonomisation complète de la femme ne peut être totale qu'avec un meilleur accès à l'éducation sa participation dans la vie politique et financière ainsi que le respect total de son droit à la santé.
- C'est fort de ce savoir que les dirigeants Africains ont rédigé le Protocole le plus progressif et féministe des traités des droits de la femme lorsque l'Union Africaine a adopté en 2003 lors de sa deuxième session ordinaire tenue à Maputo, le Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des Peuples.
- L'adoption de cet instrument juridique constitue une avancée notable en matière de promotion des droits de la femme en Afrique, car pour la première fois dans son histoire, l'Afrique dispose d'un instrument juridique promouvant les droits de la femme.
- À ce jour, aucun autre pays Africain s'est engagé de façon aussi prononcée que la RDC dans la domestication de ce traité célébrant les droits et l'autonomie de la femme africaine, ainsi que son droit à la santé sexuelle et reproductive.

Mesdames et Messieurs ; Distingués Invités,

- Le Protocole de Maputo enjoint aux États parties à combattre la discrimination à l'égard des femmes, sous toutes ses formes, en adoptant les mesures appropriées sur le plan législatif, institutionnel et autre. Il statue sur l'héritage, la succession et les droits des veuves et prescrit la protection spéciale des femmes âgées, handicapées et en situation de détresse. Le Protocole de Maputo reconnaît aux femmes le droit de participer aux mécanismes et au processus de prévention, de gestion et de règlement des conflits au niveau local, national, régional, continental et international.
- En matière de santé, il appelle les États à assurer le respect et la promotion des droits de la femme à la santé y compris la santé sexuelle et reproductive. Ces droits comprennent entre autres le droit d'exercer un contrôle sur leur fécondité, le droit de décider de leur maternité, du nombre d'enfant et de l'espacement des naissances. Le droit à la santé et à la reproduction promeut également l'accès à l'avortement médicalisé en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus.
- Et ceci, sans équivoque. L'adhésion de notre pays sans réserve au Protocole de MAPUTO est un signe éloquent de son engagement à donner aux femmes congolaises l'accès aux droits protégés par cet instrument juridique international, notamment ceux prescrits à son article 14 (2) (c).
- En effet, Le contexte de la santé de la reproduction en RDC reste marqué par une mortalité maternelle élevée (846 pour 100 000 naissances vivantes), un faible accès aux méthodes contraceptives (7,8%), un indice de fécondité élevé (6,6), un taux brut de natalité de 4,4% avec près de 1/3 des adolescentes de 15 à 19 ans ayant déjà commencé la vie procréative.
- Les grossesses multiples et celles des jeunes adolescentes sont associées à des nombreuses complications ; de même, les grossesses non désirées, et celles issues du viol, se terminent en majorité par les avortements clandestins qui le plus souvent ont des complications graves. Ce qui explique en grande partie la forte mortalité maternelle en RDC, avec pour deuxième cause les avortements clandestins.
- Pour donner suite à multiples plaidoyers réalisés entre autres par mon Ministère; par le Ministère de la santé publique ; le Ministère des droits Humains et leurs partenaires de la société civile tant nationale qu'internationale comme notre partenaire privilégié ici présent, **Ipas**, le Protocole de Maputo a été publié au journal officiel à la date du 14 mars 2018.

- Cette publication nous a offert l'opportunité unique aux acteurs du domaine genre, étatiques et non étatiques, de procéder à sa vulgarisation et à sa mise en œuvre intégrale à travers le pays pour permettre aux femmes de jouir totalement des droits prescrits et protégés par le Protocole de Maputo.
- Je suis fière aujourd'hui de participer à l'élan d'un mouvement national, médiatique, politique et culturel, d'appropriation et de réalisation du Protocole dans mon pays.
- Je vais parler brièvement de quelques succès à ce jour :
 1. Nous travaillons avec le Ministère de la Santé qui va bientôt mettre en application des normes et directives des soins complets d'avortement et restructurer les services publics de santé sexuelle et reproductive pour un accès aux soins adaptés.
 2. En ce qui concerne le Ministère du Genre, Enfant et Famille, j'ai lancé le 30 juillet dernier à l'occasion de la journée panafricaine des femmes, la vulgarisation du Protocole de Maputo dans le cadre d'une stratégie élaborée à cet effet par les experts de mon ministère et ceux des ministères impliqués. En effet, la mise en œuvre intégrale du Protocole de Maputo à travers le pays est une entreprise multisectorielle aussi bien sur le plan national que provincial et concerne toutes les dispositions de ce texte juridique.
 3. La mise en œuvre du Protocole de Maputo étant une entreprise multisectorielle, il est apparu normal que sa vulgarisation soit également assurée par l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit principalement des Ministères impliqués dans la promotion du genre et des droits de la femme (Ministères du Genre, Santé, Plan, EPSP, ESU, Justice, Droits de l'homme, Intérieur, Défense, Travail et prévoyance sociale, Économie nationale, Budget, Finances, Environnement, Habitat, Agriculture, Communication et médias, Affaires sociales, Affaires Foncières et PTNTIC). Les autres institutions de l'État et la Société civile sont également concernées.
 4. Nous avons fait une Vulgarisation et appropriation du Protocole de Maputo par les Ministres et Chefs des divisions du genre des provinces au Forum du genre avec **La mise sur pied d'un comité interministériel** composé des points focaux genre des ministères sectoriels avec l'appui de la cellule d'étude et du secrétariat général du Ministère du genre, enfant et famille ;
 5. Le Protocole de Maputo ne peut être réduit à la seule disposition 14. C'est ainsi que nous venons de créer l'Office Nationale pour la promotion et la stabilisation de la

famille (ONAF, chargée de poursuivre la vulgarisation du PM et du code de la famille congolaise

- Il est important de préciser que notre loi sur la parité et que la loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 faisait déjà un lien avec le Protocole de Maputo, ainsi que le Code de la Famille révisé et la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
 - La volonté politique d'appuyer l'autonomisation des femmes et des filles en Afrique s'accroît un peu plus chaque jour, et la RDC, à l'aube d'une nouvelle présidence, compte bien être un pays modèle de domestication du droit international pour la région.
 - « Un monde où chaque fille et femme peut décider librement pour son corps, pour sa vie et son avenir. » Nous partageons et chérissons la devise de SheDecides. Nous sommes heureux que la RDC fasse partie de cette campagne internationale et régionale soutenue par les parlementaires, les jeunes, les ministres, et les leaders du monde entier et saluons notre jeunesse et le mouvement AfriYan de la RDC.
 - L'égalité des sexes constitue un droit fondamental. Les femmes ont en effet le droit de vivre dans la dignité, à l'abri du besoin et de la peur avec un accès aux services publics.
 - Faisons de la CSW63 l'année du Choix, car l'avenir est plus beau quand « She Decides ». Merci !